



Priorités de l'UEAPME en matière de formation professionnelle

Les deux principales lignes d'action de la Commission « Formation professionnelle » sont :

- répondre aux initiatives de la Commission européenne
- agir de manière pro-active et être une « force de proposition ».

Les priorités identifiées grâce aux contributions des différents membres sont les suivantes:

1. LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Constat :

L'apprentissage est le premier acte de la formation tout au long de la vie. Mais, malgré les initiatives déjà prises, le monde des PME et des entreprises artisanales est toujours confronté aux mêmes difficultés de recrutement dues en particulier au manque de valorisation de l'apprentissage. C'est pourquoi nous demandons que la Commission européenne et les Etats Membres poursuivent les efforts entrepris depuis 1997 pour la promotion de l'alternance, dont l'apprentissage est un rouage essentiel.

Propositions :

- a. Favoriser la diffusion du glossaire établi par le CEDEFOP pour améliorer la transparence des différentes formes de l'apprentissage au niveau européen
- b. Renforcer la place de l'Artisanat et des PME dans les systèmes de financement de l'apprentissage (la formation initiale professionnelle en alternance)
- d. Promouvoir la qualité, le développement et l'accompagnement de la formation des formateurs, y compris dans les entreprises via notamment l'échange de bonnes pratiques
- e. Améliorer la mobilité des apprentis en Europe en créant, au sein du programme Education et Formation tout au long de la vie (LLP), un volet dédié aux apprentis et aux jeunes en formation professionnelle par alternance. Ce dispositif étant à même d'appuyer la participation des entreprises artisanales et des PME.
- f. Promouvoir toutes les initiatives utiles et accessibles aux PME permettant d'assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications. L'accent sera mis sur une plus grande transparence des qualifications (promotion d'outils comme l'Europass, le cadre européen des certifications et le système européen de transfert de crédit sur la viabilité des instruments de transparence dans et pour les PME)

- en particulier au niveau sectoriel - , voire les équivalences, entre les différents

pays ainsi que des passerelles entre les différents modes d'acquisition des qualifications. La reconnaissance des qualifications reste, toutefois, de la compétence des Etats membres. Tous les principaux partenaires et institutions doivent être pris en compte. La Commission européenne devrait fournir les moyens financiers adéquats pour assurer la traduction des référentiels des qualifications professionnelles.

- g. Encourager la validation de l'apprentissage informel et non formel ainsi que les compétences acquises sur le lieu de travail. De nombreux entrepreneurs et employés ne possèdent pas de diplôme officiel mais ils possèdent de nombreuses capacités et compétences acquises dans l'exercice de leur profession. Ce n'est pas le rôle de l'entreprise individuellement de reconnaître et de valider l'apprentissage informel, d'où la nécessité de renforcer le rôle des chambres et des associations artisanales pour délivrer des certifications externes. Toute structure qui aura cette tâche doit consulter et impliquer les représentants des PME.
- h. Etablir l'égalité de valeur entre l'éducation et la formation professionnelle et l'éducation et la formation générale en s'appuyant notamment sur les niveaux 6, 7 et 8 du cadre européen des certifications.
- i. Renforcer la coopération entre le monde de l'éducation et le monde de l'économie en mettant un accent plus particulier sur la nécessaire coopération entre l'université et l'Artisanat et les PME.

2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Constat :

Le développement de la formation à l'esprit d'entreprise est d'une importance capitale, non seulement parce que nous avons besoin de futurs entrepreneurs pour créer et reprendre des entreprises, mais aussi parce que les PME ont besoin de salariés ayant l'esprit d'initiative.

Proposition :

L'esprit d'entreprise et d'initiative doit être intégré dès le plus jeune âge dans l'ensemble des programmes d'éducation et de formation. Ce thème doit aussi faire partie des programmes scolaires, en mettant un accent tout particulier sur les PME (start-ups, entrepreneuriat).

3. L'ORIENTATION

Constat : Les individus et les entreprises sont confrontés à des remises en causes personnelles et professionnelles constantes qui obligent le monde du travail à être pro-actif et à s'adapter en permanence

Propositions :

- a. L'orientation professionnelle doit permettre à chacun de trouver les voies et moyens des formations et du contact avec l'entreprise adaptés à ses capacités individuelles en relation avec les besoins du monde économique.

- b. Les chambres de métiers et associations artisanales doivent être renforcées dans leur rôle de conseil et d'orientation. Toute structure qui aura cette tâche doit consulter et impliquer les représentants des PME.
- c. L'Union européenne devrait apporter un soutien financier permettant aux de dispositifs d'orientation de mieux prendre en compte la dimension et le potentiel d'emploi spécifiques aux PME et entreprises artisanales (p.ex. les développeurs de ressources humaines pour les PME)

4. **LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION AU SERVICES DES ENTREPRISES ARTISANALES ET DES PME**

Constat :

Les PME et les entreprises artisanales doivent s'adapter à la concurrence et à l'évolution des métiers. Elles ont besoin pour se développer que chaque individu, quelle que soit sa qualification, et que chaque entreprise, puisse se former régulièrement pour répondre aux besoins de l'économie.

Compte tenu de la pyramide des âges dans tous les pays de l'Union européenne, une priorité doit être donnée à la validation des acquis de l'expérience et à l'orientation et à la formation tout au long de la vie à tous les âges de la vie professionnelle. Une attention plus particulière doit être portée aux groupes défavorisés afin de maintenir leur employabilité.

Propositions :

La formation continue doit être permanente. L'Union européenne doit donner l'impulsion nécessaire pour que chaque pays intègre cette nécessité dans sa politique et mette en œuvre une politique adaptée comprenant des mesures spécifiques aux PME et aux entreprises artisanales permettant d'aboutir à ces résultats (p.ex. développer des incitations appropriées pour les individus et pour les entreprises, etc...).

Les PME devraient être capables de définir leurs besoins en formation continue en fonction de leur situation économique. C'est pourquoi une structure adaptée de soutien aux PME doit être développée, notamment pour favoriser le développement de l'entreprise apprenante, la gestion des ressources humaines et la réalisation de parcours de formation individualisés.

---O---

La mise en œuvre de ces propositions par l'UEAPME et ses membres demande un renforcement du fonctionnement en réseau, pour favoriser le partage et le transfert des bonnes pratiques et l'innovation en matière de formation initiale et continue.

02/10/08